



Procès verbal de la séance du Comité Technique Paritaire du 29 juin 2010

Etaient présents :

Représentant l'administration :

Xavier FLAMBARD, Directeur de l'ENSAIT,
Michel VANCAPPEL, Directeur Général des Services,
Virginie CHUPIN, Responsable des Ressources Humaines,
Sabine CHLEBICKI, ACOMO,

Dorothee MERCIER, Chargée de mission GEMTEX, Responsable évènementiel
Florence GOUSSEREY, Responsable administrative, Service des Etudes, et responsable de la cellule juridique
Vincent DUBREU, Responsable du CRIA

Représentant les personnels :

Frédéric BAUDRIN, Adjoint Technique de Recherche et Formation,
Pierre DOUILLET, Maître de Conférences,
François DASSONVILLE, Technicien de Recherche et Formation,
Ali NAAB, Adjoint Technique de Recherche et Formation,
Claudine VOLLEBOUT, Adjoint Technique de Recherche et Formation,
Frédéric DEMUYNCK, Adjoint Technique de Recherche et Formation,

Xavier LEGRAND, Maître de Conférences,
Catherine BECART, Adjoint Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur.

Le quorum étant constaté (12 représentants sur 12 ayant voix délibérative présents), Xavier FLAMBARD, Directeur de l'ENSAIT et Président de séance du Comité Technique Paritaire (CTP) ouvre la réunion en rappelant que Virginie CHUPIN, Représentant de l'Administration a été désignée Secrétaire Permanent du Comité et qu'il convient de désigner le Secrétaire Adjoint de séance.

Monsieur DASSONVILLE fait acte de candidature et est désigné Secrétaire Adjoint de séance à l'unanimité des votes.

Le Président précise ce CTP à l'ordre du jour a priori copieux sera surtout informatif dans la mesure où aucun document n'a pu être transmis en temps utiles au membres du CTP. Il souligne que le contrat quadriennal dans sa version finale a été transmis par mail hier soir par le Ministère, soit 8 jours avant le Conseil d'Administration ce qui est mieux que Centrale qui l'a reçu 2 jours avant.

Xavier FLAMBARD propose que le contrat distribué soit lu en séance.

Il propose ensuite l'approbation des procès verbaux des CTP du 15 mars et 15 juin 2010, envoyés électroniquement.

Les 2 procès verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Xavier FLAMBARD explique que les 3 conseils de l'Ecole sont passés à un mode de transmission des documents plus écologique, à savoir l'utilisation du campus numérique, il souligne qu'il aimerait que le CTP adopte aussi ce mode de transmission, puis il aborde le premier point de l'ordre du jour : la politique d'emplois Enseignants et IATOS.

Politique d'emplois Enseignants et IATOS

Xavier FLAMBARD commence par les emplois enseignants en indiquant que 2 postes de Maîtres de conférences sont libérés à la rentrée universitaire 2010 respectivement en 33^{ème} / 62^{ème} sections CNU par Christine CAMPAGNE et en 61^{ème} section CNU par Ludovic KOEHL, tous deux reçus PRU.

Il précise que ces postes seront utilisés pour recruter des agents non titulaires, ATER, ou autres pour l'année universitaire à venir 2010/2011.

Pour la rentrée universitaire 2011, il indique qu'il proposera la mise au concours de ces 2 emplois dans les mêmes disciplines en expliquant que des besoins tant en enseignement qu'en recherche ont été identifiés en CGS, (Conseil Scientifique du GEMTEX)

Xavier FLAMBARD informe les membres du CTP qu'un 3^{ème} poste de MCF sera vacant en novembre 2011. Il précise qu'il s'agit du poste de Pierre DOUILLET, MCF en 26^{ème} section qui prend une Cessation Progressive d'Activité à compter du 1^{er} septembre 2010.

Xavier FLAMBARD souligne qu'il proposera d'ouvrir le poste au recrutement en 2012 et qu'une réflexion devra être menée sur la pertinence de conserver cette section qui isole un enseignant chercheur au sein du laboratoire.

Pierre DOUILLET propose d'élargir le poste à la 27^{ème} section CNU en prévision du départ en retraite futur de Jean-Pierre BAJART, soulignant que les réseaux devraient être activés dès à présent.

Xavier FLAMBARD précise qu'à court terme, s'il est réélu, il souhaiterait recruter sur la CPA de Pierre, un enseignant associé à mi temps sur 3 ans pour mener la réforme pédagogique avec Jean-Pierre BAJART. Il indique qu'il nous faut la mener à l'interne mais qu'un œil externe apporterait beaucoup.

François DASSONVILLE demande pourquoi 3 ans.

Xavier FLAMBARD précise que le recrutement se fait obligatoirement par contrat d'une durée initiale de 3 ans et qu'il y aura alors techniquement un basculement de support pour mettre le poste de MCF de Pierre au concours en 2012.

Xavier FLAMBARD poursuit avec les emplois IATOS en indiquant que 2 postes d'adjoints techniques sont vacants. L'ex poste d'Yves VANTYHEM qu'il souhaiterait ouvrir au recrutement en 2011 pour le service des Etudes. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un retrait de potentiel humain en logistique, puisque le poste est remplacé par un personnel contractuel. Il rappelle qu'il y aura assez vite des départs à la retraite en logistique qui nécessiteront une réflexion d'ensemble.

Il rappelle qu'il maintient sa position de recentrer les postes sur les missions pérennes et le coeur de métier textile de l'Ecole.

Concernant l'autre poste, celui libéré par Miguel GOMEZ promu technicien par liste d'aptitude, il précise qu'il est nécessaire de réfléchir encore à son affectation sachant que le contexte politique est peu stable que l'on va inévitablement vers une mutualisation des moyens et des experts, notamment dans les fonctions techniques et logistiques entre les établissements.

Pierre DOUILLET souligne que selon lui les systèmes d'information mériteraient d'être renforcés en moyens humains.

Xavier FLAMBARD souligne que c'est l'exemple type de mutualisation nécessaire en sachant qu'il y aura toujours besoin de personnels sur place. Simplement, les logiciels seront les mêmes, etc...

Ali NAAB demande s'il en sera de même pour tous les autres services :RH finances,etc...

Xavier FLAMBARD précise que le but est d'être plus performant et que selon lui il n'y aura pas de grand changement au quotidien pour les personnels. Il souligne que la position de l'Ecole est claire, sur un domaine identifié ce qui est plus simple car l'existence de l'Ecole n'est pas remise en cause étant le seul établissement public en France à former des ingénieurs textiles, 140 par an. L'objectif étant de former davantage d'ingénieurs.

Pierre DOUILLET souligne que selon lui si nos ingénieurs se placent bien à la sortie de l'Ecole c'est précisément parce qu'ils sont peu nombreux sur le marché et que la problématique pourrait être tout autre si ENSAIT forme 400 ingénieurs par an.

Xavier FLAMBARD répond qu'il n'est pas question pour l'ENSAIT de passer à 400 mais plutôt de 150 à 180, 190 par an. Il précise que l'ENSAIT est positionnée sur un domaine peu concurrentiel (dans le nord 2 professeurs à HEI) où l'Ecole est la meilleure, le choix de Jean-Marie CASTELAIN de conserver le textile s'avérant aujourd'hui un pari gagnant.

Sans autre question, Xavier FLAMBARD passe au point suivant de l'ordre du jour, les primes et en particulier la Prime d'Excellence Scientifique. Il rappelle qu'il s'agit de l'ancienne PEDR (Prime d'Encadrement Doctorale et de Recherche) dont en fin 2012, l'Ecole aura la responsabilité complète des attributions. Il explique que le CSG est en cours de réflexion sur les critères d'attributions et les montants de référence. Il souligne que l'Ecole est en avance sur l'évaluation du service recherche des enseignants chercheurs, sur les publications, le rayonnement scientifique, l'encadrement et les projets collectifs, avec un système de cotation par lettres A, B et C.

Aujourd'hui, les montants sont environ entre 6000 et 5000€ pour les professeurs et de 3500 euros pour les MCF.

Notre enveloppe est celle des PEDR sortantes et les nouveaux montants planchers sont de 3500 à 15 000€. Aujourd'hui, l'évaluation des dossiers des candidats est toujours proposée par l'instance nationale qui attribue une lettre A, B et C, puis, sur l'avis du CS, il appartient au directeur de l'Ensaït de procéder aux attributions individuelles.

Aujourd'hui la réflexion est de savoir s'il faut ou non conserver une distinction des montants entre les corps et grades PRU / MCF, avoir des montants différents entre les dossiers A+ et les dossiers A ? Prévoir des attributions complémentaires pour des dossiers B.

Pierre DOUILLET demande si les avis en Conseil Scientifique sont nominatifs.

Virginie CHUPIN répond par l'affirmative.

Sans autres question, Xavier FLAMBARD propose de passer au point suivant de l'ordre du jour :

La cotation des postes de B de l'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, dans le cadre de la mise en œuvre de la Prime de Fonctions et de Résultats

Il passe la parole à Virginie CHUPIN qui explique qu'une circulaire ministérielle invite les établissements à procéder aux cotations des postes, pour une mise en œuvre de la PFR pour les fonctionnaires de catégorie B de l'AENES au 1er juin 2010.

Elle rappelle :

- que la PFR est exclusive de tout autre indemnité de même nature mais qu'elle est cumulable avec la NBI et l'intéressement prévu par le code de l'éducation.
- que le montant de la PFR est personnel et variable, fixé chaque année par le responsable service.
- Que la PFR, c'est deux parts cumulables et modulables :
 - * Une part liée aux Fonctions, modulable de 1 à 6 en raison des responsabilités, sujétions, de l'expertise métiers, etc...
 - * Une part liée aux Résultats individuels, suite à l'évaluation annuelle, de la manière de servir, des objectifs, etc... modulation de 0 à 6.
- Que cette dernière part individuelle peut être versées selon différentes modalités :
 - * Mensuellement, annuellement ou en plusieurs versements dans l'année (ou toute combinaison au choix)
 - * Son montant est révisé chaque année.

Elle précise que les textes imposent de procéder à une cotation des fonctions et classification des fonctions pour la part liée aux fonctions. La circulaire préconise l'adoption d'une logique métier / responsabilités

Elle indique brièvement les taux :

Services déconcentrés, établissements et services assimilés	MONTANTS DE RÉFÉRENCE (en euros)		PLAFONDS
	Fonctions	Résultats individuels	
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	1 550	700	13 500
Secrétaire administratif de classe supérieure	1 450	650	12 600
Secrétaire administratif de classe normale	1 350	600	11 700

Elle rappelle qu'à l'ENSAIT, nous avons 4 SAENES, 2 de classe normale et 2 de classe exceptionnelle.

Elle rappelle leurs fonctions :

- 1 assistante qualité, Responsable des plannings aux Etudes
- 1 assistante RH, Responsable des traitements aux RH
- 1 assistante aux Services Financiers en charge de la comptabilité générale et patrimoniale
- 1 assistante de Direction pour le Directeur et le Directeur Général des Services

Elle souligne que compte tenu de la taille de l'ENSAIT, la cotation sera délicate.

François DASSONVILLE demande si les personnels ITRF seront aussi concernés par la PFR.

Virginie CHUPIN répond qu'il n'en est pour le moment pas question mais que cela arrivera certainement et qu'il sera plus logique à long terme d'avoir un régime indemnitaire unique.

Sans autres questions, Xavier FLAMBARD propose de passer au point suivant à savoir :

Le passage de l'Ecole aux Responsabilités et Compétences Élargies

Il donne la parole à Michel VANCAPPEL.

Michel VANCAPPEL souligne que ce passage est intimement lié au contrat quadriennal, que pour passer aux compétences élargies, il va nous falloir passer un audit, revoir nos procédures administratives et en sommes prouver que l'on peut gérer l'établissement, notamment en terme de GRH.

Il souligne qu'il nous faudra des outils adaptés, que nous construirons avec ou sans Centrale, le but du jeu étant de maîtriser la masse salariale et d'avoir un budget global fonctionnement et masse salariale. Aujourd'hui aux 6 millions de budget de l'ENSAIT il faut ajouter le budget de paie des agents de l'Etat.

Pierre DOUILLET souligne qu'il s'agit d'une décision politique lourde, car plus de pouvoir égal aussi plus de responsabilités.

Xavier FLAMBARD répond que le choix est limité dans la mesure où d'ici 2012, les Ecole non passées aux RCE ne seront plus autonomes et seront rattachées à l'université.

Pierre DOUILLET souligne que pour lui c'est perdre quand même la garantie de l'Etat.

Virginie CHUPIN souligne que l'autonomie est relative dans la mesure où nous serons contraints à un double plafond d'emplois état et ressources propres, que notre paie passera obligatoirement par un opérateur national de paie, en l'occurrence la Trésorerie Générale de Lille.

Michel VANCAPPEL souligne que les Président d'Université souhaitent plus de souplesse, la possibilité de recruter différemment et d'instaurer des primes d'intéressement et que les RCE ne sont que l'outil permettant de faire.

Pierre DOUILLET souligne que selon lui nous allons vers une régionalisation avec tous les problèmes que cela comportera.

Xavier FLAMBARD répond que le rôle du CTP n'est pas de débattre de la politique de l'Etat et qu'il faut jouer avec les règles du jeu que l'on a, il faut de plus en plus être financièrement autonome d'où l'importance des projets collectifs.

Ali NAAB demande comment se passeront les avancements de grades et listes d'aptitude.

Virginie CHUPIN indique que le rôle des Commissions Paritaires Nationales et Académiques n'est pas remis en cause.

Michel VANCAPPEL souligne que notre contrat quadriennal est bon que l'ENSAIT n'a pas eu de suppression de poste et que le Directeur a obtenu une augmentation de 15% de la DGF.

Xavier FLAMBARD indique que le Ministère souhaite en effet accompagner l'Ecole reconnue pour son dynamisme et son volontarisme.

Virginie CHUPIN précise que la gestion de l'action sociale aujourd'hui réservée à certains personnels rémunérés sur budget Etat, reviendra aussi à l'ENSAIT et permettra donc plus d'équité avec les personnels rémunérés sur budget propre.

Sans autre question Xavier FLAMBARD propose de passer au point suivant :

La mise en place de la carte multiservice à la rentrée

et donne la parole à Michel VANCAPPEL.

Michel VANCAPPEL indique qu'il existe une démarche de mutualisation au niveau du PRES, mais qu'il souhaite mettre en place dès la rentrée de septembre, le port obligatoire de la carte professionnelle pour l'ensemble des personnels de façon bien évidemment visible. Il explique qu'il s'agit d'un acte pédagogique car les étudiants et les visiteurs extérieurs devront également porter une carte.

Il précise que la future carte multi service permettra de payer ces repas au CROUS par exemple et de garantir la confidentialité de l'accès de certains laboratoires.

François DASSONVILLE demande si le port de la carte sera inséré au règlement intérieur de l'Ecole.

Xavier FLAMBARD, précise que oui et que le règlement intérieur modifié sera soumis en CTP en septembre.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été balayé, Xavier FLAMBARD propose de passer au point suivant :

Le contrat quadriennal

Il précise qu'il s'agit d'un contrat d'étape, non gravé dans le marbre, dans la mesure où les écoles d'ingénieurs vont avoir un destin commun, et que la plus proche en terme de statut de l'ENSAIT, c'est l'Ecole Centrale.

- Chimie Lille est un EPA en convention de gestion avec Lille 1,
- Les arts et métiers, un centre d'un grand établissement
- Les mines de Douai, sont sous double tutelle
- Polytech est une école interne à une université
- Telecom est un GIE (Groupement d'intérêt Economique) sous double tutelle

Et l'ENSIAM de Valenciennes est une école interne.

Il n'y a donc que 3 écoles indépendantes : ENSAIT, Centrale et Chimie Lille qui elle n'a pas manifestée encore d'volonté claire.

Il faudra fédérer les écoles, mais il n'est pas du tout certain que le grand établissement voit le jour, dans la mesure où les politiques veulent aujourd'hui une seule tête dans le nord. Il précise que l'ENSAIT pourra se positionner dans ce grand établissement régional.

Il précise que quelle que soit la forme que prendra le regroupement des différents établissements, il y aura forcément des regroupements de services mais la forme juridique est aujourd'hui encore inconnue.

Xavier FLAMBARD précise qu'il ne demande pas aux membres du CTP de se prononcer aujourd'hui sur le contrat quadriennal et qu'un CTP extra ordinaire pourra être organisé avant le CA. Il propose de faire une lecture et un débriefe ensemble du contrat.

Xavier LEGRAND demande qui a écrit le texte.

Xavier FLAMBARD indique que c'est le Ministère et que c'est ce qu'il pense de l'Ecole puis il lit le contrat quadriennal.

A l'issue, Pierre DOUILLET propose que l'on valide la convocation du CTP extraordinaire du 5 juillet mais que soit mentionné que l'administration se doit d'être d'ordinaire exemplaire dans la tenue des délais.

Cette précision étant faite, le principe d'une convocation par mail d'un CTP exceptionnel avec pour ordre du jour unique la validation du contrat quadriennal de l'ENSAIT lundi 5 juillet à 9h30 en salle I 202 est approuvé à l'unanimité.

Le Président donne la parole à l'assemblée et sans autre question ni remarque, l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance en remerciant les membres présents.

Le Président de séance



Xavier FLAMBARD

Le Secrétaire permanent



Virginie CHUPIN

le Secrétaire de séance



François DASSONVILLE